

aggravé le joug de la loi <sup>1</sup>, et comment le démon se plaît à faire illusion aux âmes passionnées en leur inspirant une fausse délicatesse, au moment où il leur fait commettre les plus grands crimes <sup>2</sup>.

2° Ce n'était pas l'agneau pascal que les Juifs voulaient manger ce jour-là; car il ne se mangeait que le soir, et les souillures que les Juifs pouvaient craindre de contracter par leur contact avec les infidèles finissaient d'elles-mêmes à la chute du jour <sup>3</sup>. Mais durant les huit jours de la solennité, où l'on n'usait que de pains azymes, il était d'usage d'immoler des victimes dans chaque famille et de faire des festins sacrés. Or dans le langage ordinaire, prendre part à ces repas, c'était encore manger la pâque, ou célébrer la fête pascale <sup>4</sup>.

418. — Que signifient ces paroles : *Regnum meum non est de hoc mundo. Nunc regnum meum non est hinc* <sup>5</sup>?

Ces paroles du Sauveur signifient qu'il est roi, mais d'une royauté à part, bien différente de celles de ce monde <sup>6</sup>. De quelle manière et à quel degré en diffère-t-elle? Ce n'est pas sans doute à ce point que son royaume n'ait rien d'extérieur ni de terrestre; qu'il soit sans organisation, sans sujets, sans ministres ici-bas, qu'il n'ait rien de commun avec ce monde, ni aucun pouvoir à exercer sur la terre. *Non dicit : Regnum meum non est hic*, remarque S. Augustin, *sed regnum meum non est hinc* <sup>7</sup>. Ce n'est pas non plus dans ce sens qu'il est subordonné aux royaumes d'ici-bas, qu'il emprunte d'eux sa puissance, qu'il n'a aucun droit à leur égard. Au contraire, il est évident que Notre-Seigneur place son royaume au-dessus de tout autre, et qu'entre sa royauté et celle de ce monde, il met une différence égale à celle qui existe entre l'âme et le

<sup>1</sup> Cf. Matth., xxiii, 4; Act., x, 28; xi, 3. — <sup>2</sup> Matth., xxiii, 29, 30. Ideo Christus dicit eos culicem colare, camelum autem deglutire. S. Amb., *In Luc.*, x. — <sup>3</sup> Cf. Lev., xi, 28; Num., xix, 22; Judith., xii, 7-9. — <sup>4</sup> Cf. Levit., vii, 20; Num., xxviii, 46-24; Deut., xvi, 1-3; Jos., v, 11; II Par., xxx, 22-24; xxxv, 7-9; Joan., xi, 55. — <sup>5</sup> Joan., xviii, 36. — <sup>6</sup> Ps. ii, 6; Luc., i, 32; I Tim., vi, 15. — <sup>7</sup> S. Aug., *In Joan.*, cxv, 2.

corps, entre le ciel et la terre. Mais ce n'est pas là-dessus qu'il insiste. Il ne veut pas s'étendre sur ce qui dans ses prérogatives pourrait susciter quelque défiance. Ce qu'il fait entendre à Pilate, c'est que les Princes de la terre n'ont à redouter de sa part aucune rivalité; que son autorité, ayant une autre source que la leur, est d'une autre nature; qu'il n'a ni la même fin, ni les mêmes moyens, ni le même esprit qu'eux <sup>1</sup>.

Quant au mot *nunc*, ce n'est pas ici, comme plusieurs l'ont cru, un adverbe de temps qui restreigne à l'époque du Sauveur la portée de ses paroles: c'est une particule explétive qui lie ensemble les derniers mots du verset, en indiquant une certaine opposition <sup>2</sup>.

419. — Est-ce suivant la loi romaine ou suivant la loi juive <sup>3</sup>, que la flagellation fut infligée au Sauveur?

Pilate n'avait pas à appliquer la loi juive. Il ne la consulte pas plus lorsqu'il fait flageller Jésus-Christ que lorsqu'il l'interroge ou qu'il le condamne à la croix: *Numquid ego judæus sum?* dit-il <sup>4</sup>. Il ne voulait que satisfaire le peuple <sup>5</sup>. Le Sauveur est donc flagellé à discrétion, d'un nombre de coups indéterminé, comme l'étaient les esclaves chez les Romains <sup>6</sup>. On vénérât à Jérusalem, du temps de S. Jérôme, la colonne qu'il avait teinte de son sang <sup>7</sup>. Plus tard on la transporta à Rome. Le souvenir de ce supplice enduré par le Fils de Dieu fut une consolation pour un grand nombre de martyrs, de confesseurs et d'esclaves chrétiens <sup>8</sup>.

Le couronnement d'épines et le travestissement qui sui-

<sup>1</sup> Matth., xxviii, 18. Longe aliter rex est qui dicit: *Regnum meum non est ex hoc mundo*. S. Aug., *In Ps.* xlvi, 5. — <sup>2</sup> Cf. Luc., xix, 42; Joan., viii, 40; xvii, 5; Act., v, 38; Rom., iii, 21; vii, 6, etc. *Supra*, n. 39. — <sup>3</sup> Deut., xxv, 5; II Cor., xi, 24. — <sup>4</sup> Joan., xviii, 35. — <sup>5</sup> Marc., xv, 15. — <sup>6</sup> *Pectus illud Dei capax flagella secuerunt*. S. Hier., *In Matth.*, xxvii, 26; Sap., ii, 19; Is., l, 6; Lii, 5, 10. — <sup>7</sup> S. Hier., *Epist. ad Eustoch.* cviii, 9.

Perstat adhuc templumque gerit veneranda columna. Prudent. *Distich.*, 163.

<sup>8</sup> Act., v, 40, 41; xvi, 22, 23, 33; II Cor., i, 5; xi, 24. Sic martyres informabantur. S. Aug., *In Joan.*, cxvi, 1. S. Cyrill. Hieros., *Catech.* xiii, 13; Brev. rom., *Feria vi hebd. sanctæ*, lect. iv.

virent, en mettant le comble aux opprobres et aux tourments du Sauveur <sup>1</sup>, achevèrent de montrer quelles expiations demandaient nos péchés et avec quelle générosité il s'était dévoué pour payer toutes nos dettes.

420. — Pour quel motif les ennemis du Sauveur le poursuivaient-ils avec tant de fureur, et pour quel grief le firent-ils condamner ?

I. La passion qui animait les princes des prêtres et leurs adhérents, c'était surtout la jalousie <sup>2</sup>. Les causes de cette jalousie étaient : l'innocence du Sauveur qui contrastait avec leurs vices <sup>3</sup>, l'indépendance de son enseignement, qui ne ressortissait d'aucune de leurs écoles <sup>4</sup>, l'ardeur de son zèle à redresser toutes les erreurs et à combattre tous les abus <sup>5</sup>, son titre de Messie, celui de Fils de Dieu surtout, qui l'élevait au-dessus de tous <sup>6</sup>; ses miracles, qu'on ne pouvait imiter <sup>7</sup>, l'annonce d'une certaine transformation religieuse, d'un culte spirituel, moins formaliste et moins exclusif, qui résultait de ses prophéties; annonce inquiétante pour la tribu sacerdotale et pour tous ceux dont l'existence se rattachait au culte lévitique <sup>8</sup>, enfin le nombre toujours croissant de ses partisans et de ses disciples <sup>9</sup>. Il n'en fallut pas tant à Caïn pour immoler Abel, aux enfants de Jacob pour réduire Joseph à la servitude <sup>10</sup>, à Saül pour persécuter David <sup>11</sup>.

II. Le principal grief pour lequel les princes des prêtres le condamnèrent à mort et obtinrent de Pilate qu'il fût attaché à la croix, c'est qu'il se déclarait le Fils de Dieu, ο Υιός του Θεου <sup>12</sup>; Ainsi Jésus-Christ fut le premier à verser son sang pour ce dogme fondamental du christianisme. On l'accusa en outre d'aspirer à la royauté et d'exciter des troubles dans l'Etat <sup>13</sup>. Mais ces accusations n'étaient pas sérieuses. Les Juifs avaient

<sup>1</sup> Matth., xxvii, 28-30. — <sup>2</sup> Matth., xxvii, 18, 41-43. — <sup>3</sup> Joan., iii, 20; vii, 7. Cf. Sap., ii, 12-22; I Joan., iii, 12. — <sup>4</sup> Luc., iv, 23-28; Joan., vii, 15. — <sup>5</sup> Matth., xv, 12-14; xxi, 45, 46; xxiii, 2-39; Luc., xi, 53. — <sup>6</sup> Luc., xix, 39-40; Joan., v, 18. Cf. Sap., ii, 13. — <sup>7</sup> Joan., xi, 47. — <sup>8</sup> Matth., xxvii, 40; Joan., iv, 21-24; xi, 48. — <sup>9</sup> Luc., xix, 47-48; Joan., xi, 47; xii, 9-11, 19. — <sup>10</sup> Gen., xxxvii, 4, 38. — <sup>11</sup> I Reg., xviii, 8-12. — <sup>12</sup> Matth., xxvi, 63-69; xxvii, 40-43; Marc., xiv, 61-64; Luc., xxii, 66-71; Joan., xix, 7. — <sup>13</sup> Luc., xxiii, 1, 2.

bien des fois rendu hommage à sa vertu <sup>1</sup>: ils n'avaient en vue que de fournir à Pilate un prétexte pour l'envoyer au supplice. Sans croire à la culpabilité du Sauveur <sup>2</sup>, et même en protestant de son innocence <sup>3</sup>, comme Judas qui l'avait trahi <sup>4</sup>, Pilate finit par céder aux sollicitations et aux menaces des prêtres et du peuple : *Absolvit judicio, damnavit mysterio* <sup>5</sup>. Ainsi se manifesta ce que Jésus-Christ lui avait dit à lui-même, que ceux qui l'avaient mis entre ses mains étaient plus méchants que lui <sup>6</sup>, et l'on vit se réaliser ce qu'avait prédit Moïse, que ce serait la multitude qui mettrait à mort l'agneau pascal, la victime du salut : *Immolabit eum omnis multitudo filiorum Israel* <sup>7</sup>.

421. — L'imprécation des Juifs : *Sanguis ejus super nos et super filios nostros* <sup>8</sup>, eut-elle son accomplissement ?

Dieu entendit ce vœu des Juifs, et il l'exauça pour leur malheur <sup>9</sup>. Trente-cinq ans plus tard, vingt-cinq ans environ après que S. Matthieu l'eût consigné dans son évangile, on le vit s'accomplir de la manière la plus terrible. Onze cent mille Juifs périrent dans le siège de Jérusalem; cent mille furent vendus comme esclaves; on en donna jusqu'à trente pour un denier, et le nombre de ceux qu'on crucifia sur place fut si grand que le bois manqua, dit Joseph, pour les y attacher <sup>10</sup>. Titus emporta à Rome les trésors sauvés du temple : la table des pains de proposition, le chandelier d'or à sept branches, le livre de la loi, les trompettes sacrées et les voiles du sanctuaire <sup>11</sup>. L'arc de triomphe de cet empereur, encore debout, après dix-huit siècles, est le monument officiel de cette lamentable histoire. Jamais pareil fléau n'avait frappé un peuple <sup>12</sup>. On vit ainsi se réaliser la première partie de leur imprécation : *Sanguis ejus super nos*.

<sup>1</sup> Matth., xxii, 16; xxvii, 4; Joan., x, 33. — <sup>2</sup> Luc., xxiii, 3, 13-16, 22; Joan., xviii, 29-38; xix, 22. — <sup>3</sup> Matth., xxvii, 24. — <sup>4</sup> Matth., xxvii, 4. Cf. Deut., ix, 6; Ps. xxv, 6; Dan., xiii, 46. — <sup>5</sup> S. Amb., *In Luc. x*, 97. — <sup>6</sup> Joan., xix, 11. — <sup>7</sup> Ex., xii, 6. — <sup>8</sup> Matth., xxvii, 25. — <sup>9</sup> Ps. cviii, 7. Cf. Gen., iv, 10. Act., v, 28. — <sup>10</sup> Joseph., *B. J.*, v, ix, 1. — <sup>11</sup> Joseph., *B. J.*, vii, v, 5. — <sup>12</sup> *Qualis non fuit ab initio mundi neque fiet.* Matth., xxiv, 21. Joseph., v, x, 5.

La seconde : *et super filios nostros*, se vérifia également, et d'une manière non moins frappante. On sait quel a été le sort des Juifs depuis cette époque, leur exil, leur dispersion, les maux qu'ils eurent à subir, leur constance à attester la réalité des prophéties et leur opiniâtreté à en nier l'accomplissement. Tous les Pères les ont montrés aux chrétiens comme une preuve palpable et un exemple vivant de l'action de Dieu dans le monde<sup>1</sup>. « Les Juifs recueillent aujourd'hui, disait S. Augustin, ce que leurs pères leur ont semé<sup>2</sup>. » « Les malheureux ! s'écriait S. Jérôme, ils ont acheté à prix d'argent le sang du Sauveur, qu'ils voulaient répandre : ils paient maintenant au prix de l'or la permission d'entrer dans leur cité et de venir pleurer au lieu où fut leur temple<sup>3</sup>. Nous les voyons hurler de douleur sur les ruines du sanctuaire, sur l'autel détruit, sur leur ville jadis fortifiée, sur ces hauteurs d'où ils ont précipité Jacques, le frère du Seigneur<sup>4</sup>. » Errante par toute la terre<sup>5</sup>, la nation déicide rappela partout le châtement et le meurtre de Caïn<sup>6</sup>. Les opprobres du Fils de Dieu sont retombés sur elle, aussi bien que ses tourments ; ses enfants ont reçu soufflet pour soufflet, dépouillement pour dépouillement, flagellation pour flagellation, croix pour croix.

<sup>1</sup> *Supra*, n. 260. — <sup>2</sup> Bibit Judæus quod ei parentes sui propinaverunt. S. Aug., *Serm. de Resurr.*, CCXXXIV, 3. Quid profuit illis Caïphas dicendo : Si illum dimiserimus sic, venient Romani et tollent nobis locum et gentem. Ecce et non dimiserunt eum vivum et ille vivit, et venerunt Romani et tulerunt eis et locum et regnum. *In Ps. LXVIII*, 26. — <sup>3</sup> Euseb., *H. E.*, IV, 6. Qui quondam emerunt sanguinem Christi, emunt nunc lacrymas suas. S. Hieron., *In Sophon.*, I, 12; *Epist. ad Demetr.* CXXIX, 7. *Ad Dardan.*, XXIX, 7. *Supra*, n. 249. — <sup>4</sup> Euseb., *H. E.*, II, 23; IV, 2, 6. — <sup>5</sup> Ps. LVIII, 12. — <sup>6</sup> Non admittuntur ad civitatem suam Judæi, et tamen Judæi sunt. Quis jam cognoscit gentes in imperio romano quæ quid erant quando omnes romani facti sunt, et omnes romani dicuntur? Judæi tamen manent cum signo, nec sic victi sunt ut a victoribus absorberentur. Est signum Cain quod habent Judæi. Circumciduntur, sabbata custodiunt, pascha immolant, azyma comedunt : sunt ergo Judæi; non sunt occisi, necessarii sunt credentibus gentibus. Ecce ubi jacent qui superbi erant; ecce ubi insertus es qui jacebas. Et tu noli superbire, ne præcidi merearis. S. Aug., *In Ps. LVIII*, *Serm.* I, 21.

Supplicium pro cæde fuit, Christique negati  
Sanguine respersus commissæ piaculæ solvit.

PRUDENT., *In Apoth. cont. Jud.*

Ainsi, sous la nouvelle loi comme sous l'ancienne, par ses souffrances comme par son culte, par son aveuglement comme par sa foi, ce peuple accomplit sa destinée : il rend témoignage, malgré lui, à la vérité du christianisme et à la divinité de son auteur<sup>1</sup>.

422. — Le peuple juif est-il le seul sur lequel Dieu ait vengé les tourments et la mort de son Fils ?

Tous ceux qui s'étaient signalés par une haine personnelle contre le Fils de Dieu ont été châtiés dès ce monde et ont fait une mort effrayante. On sait qu'Hérode l'Ancien périt dans la rage et le désespoir<sup>2</sup>. Nous avons dit quelle fut le châtement de Judas<sup>3</sup>. Trois ans après, Pilate était mandé à Rome, destitué, puis relégué à Vienne en Dauphiné, où il mit fin à ses jours<sup>4</sup>. Hérode Antipas le suivit dans les Gaules, sous le poids d'une semblable sentence<sup>5</sup>; puis, changeant de séjour, sans se dérober à l'exil, il alla mourir misérablement en Espagne, avec Hérodiade. Caïphe, dépouillé du pontificat par Vitellius, se donna la mort de chagrin<sup>6</sup>. Ainsi s'ouvre l'histoire *De la mort des persécuteurs* (314)<sup>7</sup>. Ce qui est remarquable, c'est que l'Évangile néglige entièrement ces faits. La mort de Judas est la seule qui soit mentionnée dans le récit de la Passion, et elle l'est en deux mots, sans la moindre réflexion<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Rom., IX, 13. Sic apparent de Scriptura sacra quam portant, quomodo apparet facies cæci de speculo : ab aliis videtur; ab ipso non videtur. S. Aug., *In Ps. LVI*, 9. — <sup>2</sup> Joseph., *A. J.*, XVII, VIII; Euseb., *H. E.*, I, 3; II, 4. — <sup>3</sup> Matth., XXVII, 4, 5. — <sup>4</sup> Euseb., *H. E.*, II, 7. — <sup>5</sup> Joseph., *A. J.* XVIII, V, 3; VII, 2; *B. J.*, II, IX, 6. — <sup>6</sup> *Const. Apost.*, VIII, 2. — <sup>7</sup> Matth., XXVI, 52; Apoc., XIII, 10. — <sup>8</sup> Matth., XXVII, 5.